

Canada  
Province de Québec  
MRC de Lac-Saint-Jean-Est  
MUNICIPALITÉ DE LAMARCHE

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Lamarche tenue le vendredi, 10 janvier 2025 à 11h00, au lieu des sessions du conseil sous la présidence de M. Lucien Boily, maire suppléant et à laquelle il y a quorum légal.

Sont présent-e-s

Madame la conseillère Élise Bouchard  
Messieurs les conseillers Jean-Pierre Ménard et Jean-Denis Morel

Sont absent-s

M. le Maire, Michel Bergeron  
Messieurs les conseillers Érik Chassé et Pierre Lévesque

Est également présente

M. Hendrick M. Larouche, directeur général

1. MOT DE BIENVENUE ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 11h00 par M. Lucien Boily, maire suppléant

01-01-25 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Ménard  
APPUYÉ PAR madame la conseillère Élise Bouchard  
ET RÉSOLU

D'adopter l'ordre du jour tel que lu par M. Hendrick M. Larouche, directeur général et greffier-trésorier.

*ORDRE DU JOUR*

1. *Mot de bienvenue*
2. *Lecture de l'ordre du jour*
3. *Résolution*
  - 3.1 *Achat du terrain adjacent au garage municipal*
  - 3.2 *Modification du calendrier des séances 2025*
  - 3.3 *Représentants suppléants à la MRC de Lac Saint-Jean-Est*
  - 3.4 *Désignation - maires suppléants*
  - 3.5 *Offre de service BPA– projet caserne incendie*
  - 3.6 *Achat d'une nouvelle souffleuse à neige*
4. *Période de questions*
5. *Levée de l'assemblée*

02-01-25 3.1 ACHAT DU TERRAIN ADJACENT AU GARAGE MUNICIPAL

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Lamarche désire procéder à l'achat du terrain adjacent le garage municipal ayant la désignation cadastrale 5 849 959;

CONSIDÉRANT la promesse d'achat signée au montant de 25 000\$ le 21 décembre 2024, par la propriétaire Mme Alexandra Maltais et M. Hendrick Martel-Larouche, directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Ménard  
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Denis Morel

Que le conseil consent à l'achat du terrain adjacent le garage municipal portant le numéro de lot # 5 849 959, une somme de 25 000 pour l'achat du terrain.

Que le montant de 22 000\$ soit pris directement au budget 2025 et le 3 000\$ soit pris dans la réserve générale

Qu'un montant supplémentaire d'environ 3 000\$ est prévu pour frais professionnels de notaire.

Que le conseil municipal autorise Messieurs Hendrick Martel-Larouche, directeur général, Michel Bergeron, Maire, Lucien Boily, maire suppléant ou Jean-Pierre-Ménard, maire suppléant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

03-01-25 3.2 MODIFICATION DU CALENDRIER DES SÉANCES 2025

CONSIDÉRANT la résolution 206-11-24 laquelle visait l'adoption du calendrier des séances du conseil municipal pour l'année 2025;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier la date de la séance ordinaire du mois de janvier 2025;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Denis Morel  
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Ménard

Que le calendrier 2025 soit modifié en changeant la date de la séance de janvier au mercredi 22 janvier 2025 à 19h00 au lieu du lundi 20 janvier 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

04-01-25 3.3 REPRÉSENTANTS SUPPLÉANTS À LA MRC DE LAC SAINT-JEAN-EST

CONSIDÉRANT la nécessité de nommer des représentants suppléants à la MRC de Lac-Saint-Jean-Est;

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Élise Bouchard  
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Denis Morel

Que Messieurs Lucien Boily et Jean-Pierre Ménard soient nommés représentant suppléants à la MRC de Lac-Saint-Jean-Est, en l'absence de M. le Maire Michel Bergeron.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

05-01-25 3.4 DÉSIGNATION - MAIRES SUPPLÉANTS

CONSIDÉRANT la nécessité de nommer des maires suppléants pour l'année 2025;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Denis Morel  
APPUYÉ PAR madame la conseillère Élise Bouchard

Que Messieurs Lucien Boily et Jean-Pierre Ménard soient nommés maires suppléants, en l'absence de M. le Maire Michel Bergeron.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

06-01-25 3.5 OFFRE DE SERVICE BPA – PROJET CASERNE INCENDIE

CONSIDÉRANT que le conseil a demandé à la direction générale de procéder une mise à niveau de la caserne incendie;

CONSIDÉRANT que le conseil souhaite donner le contrat de gré à gré, selon les modalités du règlement de gestion contractuelle numéro 2024-12, à la firme BPA;

CONSIDÉRANT l'offre de service reçu #Réf : 24-1176;

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Élise Bouchard  
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Denis Morel

Que le conseil municipal octroi le contrat d'ingénierie, pour l'agrandissement extérieur et la réfection intérieure de la caserne incendie, pour un montant de 76 500\$ à la Firme BPA qui sera payé progressivement sur une base d'avancement des travaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

07-01-25 3.6 ACHAT D'UNE SOUFFLEUSE À NEIGE

CONSIDÉRANT les soumissions reçues pour une souffleuse à neige de 32 pouces;

- Dallaire équipement : 5 700\$
- Mécalac : 3 800\$

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Ménard  
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Denis Morel

Que le conseil accepte la soumission de Mécalac et procède à l'achat de la souffleuse à neige au montant de 3 800\$, taxes en sus.

Que l'ancienne souffleuse à neige est reprise par Mécalac pour un montant de 948\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions débute à 11H11 et se termine à 11h19.

08-01-25 5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Les points à l'ordre du jour étant épuisés;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Denis Morel

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la séance soit levée. Il est 11h20.

Nous soussignés, monsieur Lucien Boily maire suppléant, à la municipalité de Lamarche et monsieur Hendrick M. Larouche, directeur général et greffier-trésorier ayant signés le présent procès-verbal, reconnaissons et considérons avoir signé toutes les résolutions qu'y sont contenues.

---

Monsieur Lucien Boily, maire suppléant

---

M. Hendrick M. Larouche, directeur général et greffier-trésorier